

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 03 décembre 2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-quatre le trois du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 15

Nbre votants : 17

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, adjoints
M. Blanc Jérémie, Conseiller Municipal délégué,
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, De Jesus Catherine, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales
MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Visconti Régis, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller, a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère,
M. Pons Alexandre, Adjoint
Mme Golay-Ramel Martine et M. Felix-Fiardet Bastien, Conseillers Municipaux

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 03 septembre 2024,

Considérant la nécessité de créer et supprimer plusieurs emplois relevant du cadre d'emploi des agents techniques et des rédacteurs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier cinq postes de travail dont trois postes suite au recalcul de l'annualisation des agents de service du restaurant scolaire et de l'école maternelle et deux postes suite aux avancements de grades.

Madame le Maire propose :

- De supprimer les actuels emplois d’agent des écoles maternelles et agent de service du restaurant scolaire, deux postes, dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée hebdomadaire de 2 x 26h30 à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De supprimer l’actuel emploi d’agent de service du restaurant scolaire, dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée de 20h35 à compter du 1^{er} août 2025.
- De supprimer l’actuel emploi d’agent d’entretien des bâtiments école dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De supprimer l’actuel emploi de responsable des finances et inventaire du patrimoine, dans le cadre d’emploi des rédacteurs territoriaux sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De créer deux emplois d’agent des écoles maternelles et agent de service du restaurant scolaire, deux postes, dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée hebdomadaire de 2 x 26h35 à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De créer un emploi d’agent de service du restaurant scolaire, dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée de 19h47 à compter du 1^{er} août 2024.
- De créer un emploi d’agent d’entretien des bâtiments école dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De créer un emploi de responsable des finances et inventaire du patrimoine, dans le cadre d’emploi des rédacteurs territoriaux sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d’emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre				
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations Délib n° 2021.02.04 du 02 février	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre	2	35 H
		Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés, Délib n°2023.12.51 du 5 décembre		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas Délibération n° 2024.09.51 du 05 septembre Délibération n°2024.12.61 du 3 décembre	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique	1	29 H 00
		Adjoint technique	1	27 H 45
		Adjoint technique	2	26 H 35
		Adjoint technique	1	19 H 47
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas Délibération n°2024.07.45 du 2 juillet	Adjointes d'animation	Adjointes d'animation	1	29 H 20
			1	10 H 00
			1	09 H 30
			1	08 H 30
			2	06 H 50
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent de maitrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Blaise